

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mélanie Fraser	Numéro de permis 2016663	Date d'inspection Le 14 décembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie de l'imaginaire		Numéro de téléphone (506) 353-0650	
Adresse 1520 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, Commentaires : les numéros d'assurance ont été ajoutés aux dossiers	24(1)(b)(i)	28 févr. 2022	14 déc. 2021
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. Commentaires : l'adresse du médecin a été ajoutée	24(1)(b)(ii)	28 févr. 2022	14 déc. 2021
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption. Commentaires : le formulaire a été imprimé et ajouté au dossier	24(1)(b)(v)	28 févr. 2022	14 déc. 2021

Commentaires généraux

La garderie rencontre les exigences concernant la loi sur les Services à La petite enfance par rapport au ratio. Lors de ma visite, les enfants ont fait des jeux libres et manger la collation.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 décembre 2021

Date

original signé par
Mélanie Fraser

Le 14 décembre 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date